



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Conseil municipal du 9 février 2022 Compte-rendu sommaire

Date de la convocation : 3 février 2022
Nombre de conseillers : 23
Présents : 18
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-deux et le neuf février à vingt heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, M. Gérard PERRIN ; Mme Christelle VIVERGE, M. Sébastien JEANSON, Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle PERRET, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Florence MEUNIER.

Absents excusés : Mme Marie-Aleth RICHARD, MM. Guillaume RIGOLLET, Michel BELLATON, Mme Julie SUBTIL, M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Anne-Laure BONNAIRE.

DELIBERATIONS

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 8 décembre 2021 ;
- Compte-rendu des décisions prises par la Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

FINANCES, ADMINISTRATION, RH

DÉCISIONS DE GESTION :

1. Convention de partenariat pour la répartition des charges de fonctionnement de la cabine de télémédecine de Saint Julien sur Reyssouze : *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant* : **Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE** la convention de partenariat entre les 25 communes de la Conférence Bresse et Grand Bourg Agglomération, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant ayant reçu délégation à signer toute pièce afférente à ce partenariat.
2. Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 26 mars 2020 relative à l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'ESCALE : *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant* : **Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE** l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 26 mars 2020 relative à la centrale photovoltaïque en toiture de l'escalade, lequel : Permet la cession de la centrale photovoltaïque entre la société SPVIR 100B1 et la société la société RS SPV 2, Acte la mise en service de la centrale au 16 septembre 2021, Modifie légèrement les conditions de résiliation, Encadre la prise en

charge par la société RS SPV 2 du surcoût sur le lot étanchéité de la toiture. **AUTORISE** Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. Exercice budgétaire 2022 : autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) AUTORISE Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, **DECIDE** que ces crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2022.

Chapitre Libellé chapitre	Compte	Opération	Libellé	Autorisation ouverture de crédits 2022
Chapitre 10 Dotation et fonds d'investis.	10226		Taxe d'aménagement	9 400,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2158	144	FABLAB EN KIT ET OUTILTHEQUE	5 000,00 €
	2158	174	CUREUSE A FOSSE	5 000,00 €
	2183	184	Matériel informatique Mairie Cras et Garderie	5 000,00 €
	21568	137	Défense incendie	3 000,00 €
TOTAL				27 400,00 €

4. Plan pluriannuel d'investissement - autorisations de programme et crédits de paiement (A.P./C.P.) : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) DECIDE de réviser et de voter les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous. **AUTORISE** Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, jusqu'à l'adoption du budget 2022, à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessous.

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montants des paiements réalisés (TTC)					Crédits de paiement
		TTC	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2018-01	Construction de l'espace socio- culturel	2 905 000,00	11 324,09	185 811,94	511 830,42	1 935 763,94	184 643,82	75 625,79
2018-02	Aménagements des abords de l'école et de l'espace socio- culturel	826 000,00	1 200,00	19 787,26	7 760,16	755 890,04	14 513,18	26 849,36

INFORMATIONS :

- Point d'étape du projet d'organigramme présenté par l'équipe des facilitateurs
- Point d'étape des recrutements des agents Maison France Services

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE

INFORMATIONS

- Carte scolaire pour la rentrée 2022/2023

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE LOCALE

INFORMATIONS :

- Suite des travaux sur la charte de démocratie locale

URBANISME

INFORMATIONS

- Bilan quantitatif de l'activité en urbanisme pour 2021

TRAVAUX, PATRIMOINE, ÉCONOMIE

DÉCISIONS DE GESTION

5. Signature d'un bail pour la location de l'ex local alambic sur la commune déléguée d'Étrez : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) DECIDE d'attribuer le local à Monsieur et Madame Mathias PERRET à compter du 01 février 2022 ; **FIXE** le loyer à 96.05 € mensuel ; **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué aux Bâtiments à signer le bail.
6. Adhésion 2022/2024 au service économe de flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération : Reportée

INFORMATIONS :

- Comptoir de Campagne : point d'étape en visio.
- Demandes d'emplacement par des commerçants ambulants

VOIRIE - RÉSEAUX

DÉCISIONS DE GESTION :

7. Eclairage public du carrefour entre la RD 975, la RD 92a et la voie communale « route de Saint Martin » - Approbation du plan de financement en phase Avant-Projet Définitif : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Pour : 18 voix, Contre : 0, Abstention : 0 (UNANIMITÉ des suffrages exprimés) APPROUVE le plan de financement en phase APD des travaux d'éclairage public du carrefour entre la RD 975, la RD 92a et la voie communale « route de Saint Martin », **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS :

- Avenir de la compétence voirie communautaire.
- Cimetières _ Retours après la rencontre avec le Groupe Elabor.

INFORMATION-COMMUNICATION

INFORMATIONS

DIVERS

- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 00h00
Date d'affichage : 14 février 2022

Le Maire, Virginie GRIGNOLA-BERNARD

